



ARRETE MUNICIPAL

N° 2025 – AM /65

Objet : Réfection Chaussée (Pont carrefour
RD3-RD 3C)

Le Maire de Thiaucourt-Regniéville,

- Vu le Code de la Route et tous ses modificatifs,
- Vu la loi n° 82-123 du 2 Mars 1982, relative aux droits et liberté des Communes, des Départements et des Régions (article 25 – 5^e alinéa),
- Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) conformément aux fiches présentes dans le manuel du chef de chantier selon les directives (CM41, CM42, CM 43, CM 44) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 25 Juillet 1974 et du 8 Novembre 1992,
- Vu le Code des Collectivités Territoriales et son article L.2212-1-2,
- En raison de travaux de réfection de chaussée avec mise en œuvre d'enrobés réalisés au carrefour de la RD3 et de la RD 3C, (au niveau du Pont) du 7 au 14 novembre 2025, à la suite de la demande d'EUROVIA ALSACE LORRAINE en date du 03 novembre 2025,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux,
- Considérant la nécessité de prévenir tout risque pour les passants et automobilistes,

ARRÊTÉ

- **Article 1** : Les travaux de réfection de la chaussée avec mise en œuvre d'enrobés auront lieu au carrefour de la RD3 et de la RD 3C (au niveau du Pont), du 07 au 14 novembre 2025.

- **Article 2** : Pendant la durée des travaux, la circulation sera temporairement perturbée, le stationnement sera interdit Route de Pont-à-Mousson du 07 au 14 novembre 2025.

- **Article 3** : La circulation sera alternée Route de Pont-à-Mousson le 07 novembre 2025 de 7h00 à 17h00 et le 14 novembre 2025 de 7h00 à 17h00.

- **Article 4** : Afin de réaliser ces travaux en toute sécurité, et compte tenu de la faible largeur de la chaussée, la RD 3C sera fermée à la circulation le vendredi 14 novembre 2025 de 7h30 à 17h00, sur le bas de la rue du Faubourg Saint Jean, les travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA.

- **Article 5** : Une déviation sera mise en place via le tronçon RD3 et RD 3C, côté gendarmerie. Les riverains du Faubourg Saint Jean et de la rue d'Euvezin pourront y accéder par le côté gendarmerie par la RD 3C.

- **Article 6** : Le STAM VDL est chargé de la mise en place d'une signalisation appropriée, avec des panneaux d'informations, de déviations et de fermeture de chaussée, afin de d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules.

- **Article 7** : Ampliation sera adressée à :

- La Brigade de Gendarmerie de Thiaucourt
- STAM VAL DE LORRAINE
- EUROVIA ALSACE LORRAINE

Acte rendu exécutoire
Après affichage

Thiaucourt, le 05/11/2025
Madame le Maire
Margaret DUMONT

